Souveraineté et égalité

Autor(en): **Rion, Anita**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): **- (1999)**

Heft 33: **Les 20 ans du Bureau de la condition féminine**

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-351693

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOUVERAINETÉ ET ÉGALITÉ

ANITA RION
Ministre de l'éducation

Huit ans après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan fédéral, le Canton du Jura faisait œuvre de pionnier en créant, en 1979, le premier Bureau de la condition féminine. Une quinzaine de cantons et quelques grandes communes ont ensuite suivi le mouvement en instituant les bureaux équivalents. En 1988, la Confédération se dotait d'un bureau de l'égalité entre hommes et femmes.

La vie de la plupart de ces institutions fut plutôt tourmentée au cours des années suivantes lorsque la crise vint remettre en cause les bonnes intentions manifestées en matière d'égalité. On constate aujourd'hui que les bureaux de l'égalité ont toutefois bien résisté aux tentatives de suppression. On peut même affirmer que l'entrée en vigueur, en 1996, de la Loi sur l'égalité, interdisant la discrimination dans la vie professionnelle, a généralement renforcé leur légitimité : l'arrivée de femmes dans les Gouvernements cantonaux y a aussi contribué. De plus, la collaboration entre les bureaux de l'égalité s'est développée, donnant ainsi plus d'écho aux campagnes d'information et de sensibilisation conduites sur le plan national (ex. violence conjugale) ou au niveau des cantons romands (ex. promotion de la formation professionnelle des filles).

Il convient de relever en outre qu'au cours de ces vingt dernières années, le mouvement féministe s'est beaucoup spécialisé. Pour avoir plus de poids sur la scène nationale, les associations féministes ont du reste fondé l'année passée la coalition « FemCo » qui estime que la participation des femmes aux processus de pouvoir et de décision constitue un droit démocratique fondamental. A l'image de la solidarité dont elles ont fait preuve lors de la grève nationale du 14 juin 1991, les femmes expriment aujourd'hui leur volonté d'unir leurs efforts pour faire avancer l'égalité dans tous les domaines : politique, juridique, économique et social. Nombre d'entre elles ont le sentiment de vivre dans une égalité illusoire. Bien des femmes s'interdisent souvent, pour préserver la coexistence pacifique, des affrontements sur le premier terrain où se jouent les inégalités, à savoir le ménage. La jeune génération prend conscience d'exigences très difficiles à remplir telles que la tension entre la carrière professionnelle et la maternité, la nécessité de s'affirmer sur un modèle masculin tout en restant féminine ainsi que l'obligation de développer son autonomie personnelle tout en cultivant une féminité orientée vers la sociabilité.

La Suisse qui, en 1997, a adhéré à la Convention de l'ONU de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a encore beaucoup à faire pour réaliser la parité des chances entre hommes et femmes, particulièrement en matière d'éducation et d'infrastructures sociales. Dès son entrée en souveraineté, le Jura a tenu à s'engager en faveur de l'égalité et à favoriser l'indépendance de la femme ; le BCF y travaille.

Le corps social jurassien a bien besoin d'un organe en contact permanent avec la réalité de la condition féminine.

Remerciements
Nous tenons ici à exprimer notre gratitude envers toutes les personnes qui ont collaboré à ce numéro d'Inform'elles :
Mesdames Aude Gassmann, Marie-Noëlle Lovis-Reynaud, Jocelyne Voisard, Ursula Yersin, et Monsieur Pierre Boillat pour les entretiens ;
Mesdames Valentine Friedli, Marie-Josèphe Lachat, Odile Montavon, Anita Rion, Guite Theurillat, les anciennes de la Commission ;
Monsieur Thierry Barrigue pour les illustrations ;
Madame Adèle Hamm pour la correction et la mise en page ;
Madame Marie-Cécile Monin, pour la conception et la réalisation de ce numéro.